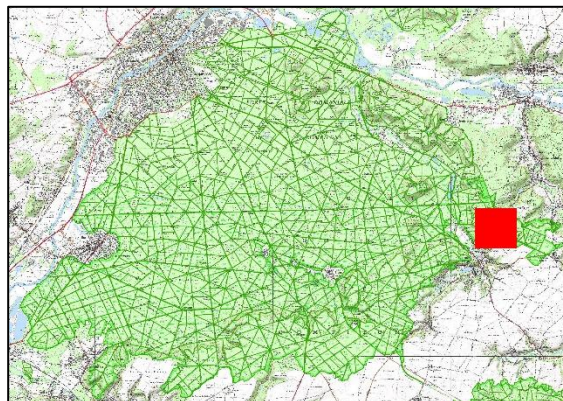


Généralités

Intitulé du site	Agglomération gallo-romaine
Forêt	Forêt domaniale de Compiègne
Commune	Pierrefonds
Département	60
Parcelles forestières	5422, 5432, 5452, 5431, 5421, 5412, 5402



Terrain

Date de prospection	15/03/2017
Auteur prospection	Sophie DAVID
Photos <input checked="" type="checkbox"/>	Points GPS <input type="checkbox"/>
LIDAR <input checked="" type="checkbox"/>	Visible sur le LIDAR <input checked="" type="checkbox"/>

Enregistrement

<input checked="" type="checkbox"/> Fiche ONF A50r/c : COMPIEGN_05422_1
N° Temporaire ONF – Terrain: COMP_258
<input checked="" type="checkbox"/> N° Patriarche : 60 491 0010 / 60 491 0024 / 60 491 0042 / 60 491 0043 / 60 491 0044 / 60 491 0045 / 60 572 0006

Description

Chronologie
 Mobilier
 Observations

Antiquité
Céramique, Moellons, Terres Cuites Architecturales (dont <i>tegulae</i> et <i>imbrice</i>)
<p>Site aussi nommé <i>Ville des Gaules</i> ou <i>Mont Berry</i>. Il se trouve au lieu-dit de la Queue Saint-Etienne.</p> <p>Il s'agit d'un des sites majeurs de la forêt de Compiègne. Il a été fouillé dès 1819 par L.-N. Cayrol, puis entre 1860-1870 par Albert de Roucy et prospecté en 2010 par l'ONF et Guillaume Bénailly.</p> <p>Il s'agit d'un vicus (agglomération romaine) s'étendant sur 50 ha. Elle est limitée au nord par un mur de clôture sur 1 800 m. Les fouilles ont révélé la présence de thermes, au moins 5 rues (au sud-ouest), des habitats munis de cave, un <i>fanum</i> (avec des vestiges humains au centre ?) et une nécropole à l'extérieur.</p> <p>En ce qui concerne le mur d'enceinte (60 491 0024) : d'après les carnets de fouille de J.-B. Choron de 1861-1862 : « <i>Un mur d'enceinte se dirigeant de l'Est à l'Ouest sur une longueur totale d'environ 2000 [...]. Ce mur est construit dans sa fondation de moellons durs et de petits moellons de pierres tendres de forme cubique maintenu par des piliers ou contreforts en pierre tendre sur 1,26m d'épaisseur</i> ». Le mur a été cartographié par Cauchemé. En 2010, lors des prospections menées par Guillaume Bénailly, le mur a été repéré en parcelle 5421. « <i>Il se présente comme un mur en moellon conservé sur 20 cm qui se termine par une base de pilier (décrit par M. Choron). Puis le mur se poursuit vers le RD335 sur 200 m. A cet endroit il a une hauteur de 50 cm. A l'ouest de la route Marillac, en parcelle 5422, le talus conservé de 80 cm à 1.20 m de haut par endroit et bordé par un fossé qui se suit jusqu'à la route de Pierrefonds sur 100 m. Dans le fossé, ont été repérés 3 bases de piliers.</i></p> <p>Le Sanctuaire (60 491 0042) a été fouillé en 1865 par Albert de Roucy et sondé en 1972 par Jouve Michel. Guillaume Bénailly, de l'ONF, le prospecta en 2010. Le sanctuaire se compose d'une enceinte rectangulaire d'environ 110 m sur 78 et d'un <i>fanum</i> de 7,60 m de côté, d'une <i>cella</i> et d'une <i>galerie</i>. Dans l'enclos, deux zones de sépultures ont été retrouvées dont certaines bordées de pierres, où des monnaies romaines ont été trouvées (d'Auguste à Valentinien). Un mur augustéen antérieur au <i>fanum</i> a été observé par Michel Jouve.</p> <p>Les Thermes (60 491 0043) sont situés au sud-ouest de l'agglomération. Le plan général des thermes a été restitué par V. Cauchemé au début du XXe siècle d'après les découvertes archéologiques d'A. de Roucy au milieu du XIXe siècle montre un complexe thermal composé de plusieurs pièces principales.</p>

La **nécropole** (60 491 0044) a été fouillée en 1862 par Albert de Roucy. Il signale la présence de 53 sépultures sur 1840 m² située entre 50 cm et 150 cm de profondeur. Un mur de 35 m de long est disposé au centre. En 2010, Guillaume Bénailly n'a pas retrouvé le mur.

Lors des prospections de 2017, tous les vestiges fouillés ont été vu. Nous avons constaté la présence de 3 puits et 1 citerne profonde dont l'accès n'est pas sécurisé.

Les vestiges font de 50 cm de haut à plusieurs mètres.

Peuplement, état de la parcelle, anomalies botaniques...

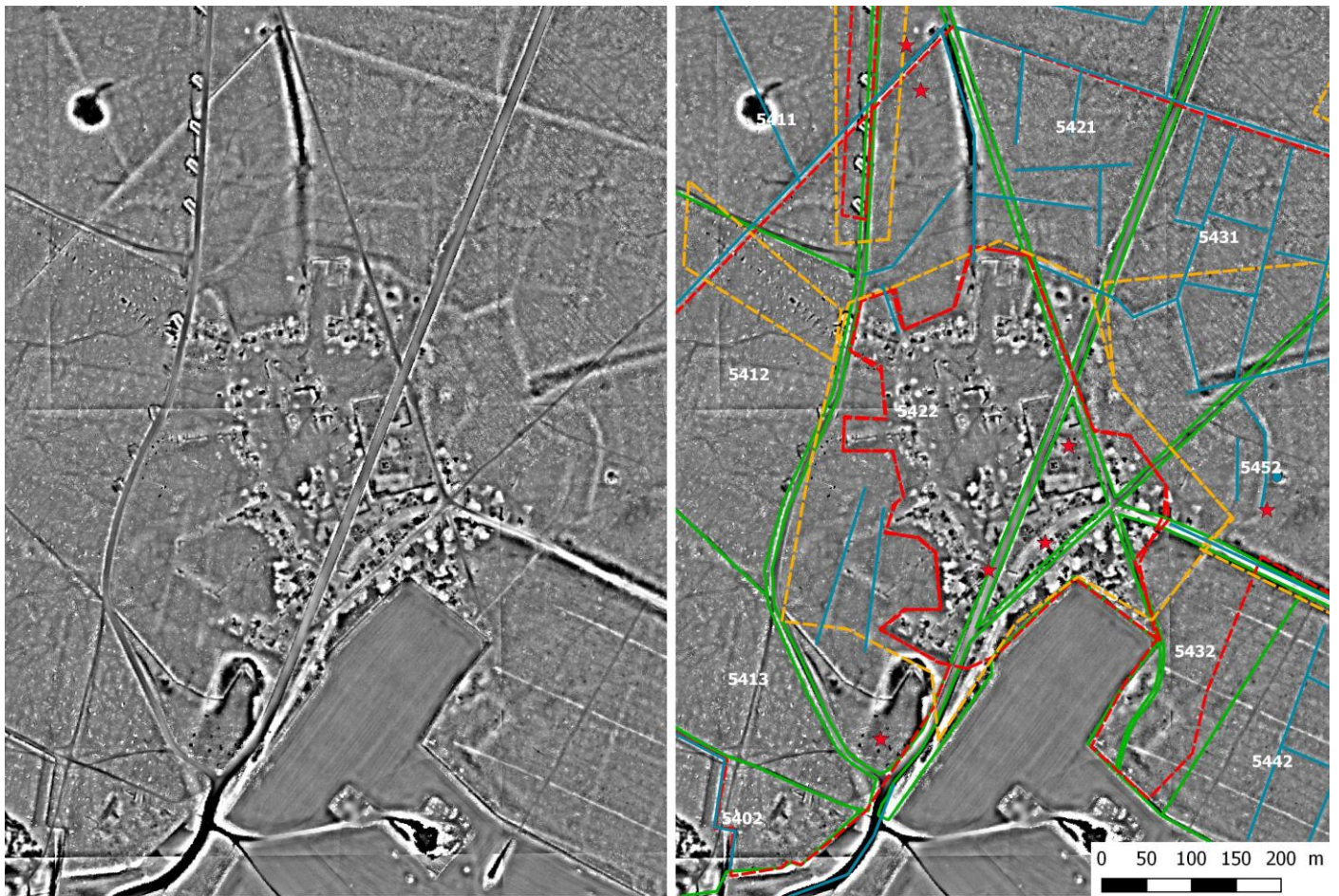
Parcelle 5432 : jeune peuplement très dense, peu de visibilité.

Parcelle 5422 : parcelle de peuplement moyen à grand mais peu dense. Présence de frênes morts sur pied et de nombreux chablis de hêtre

Principales préconisations de gestion

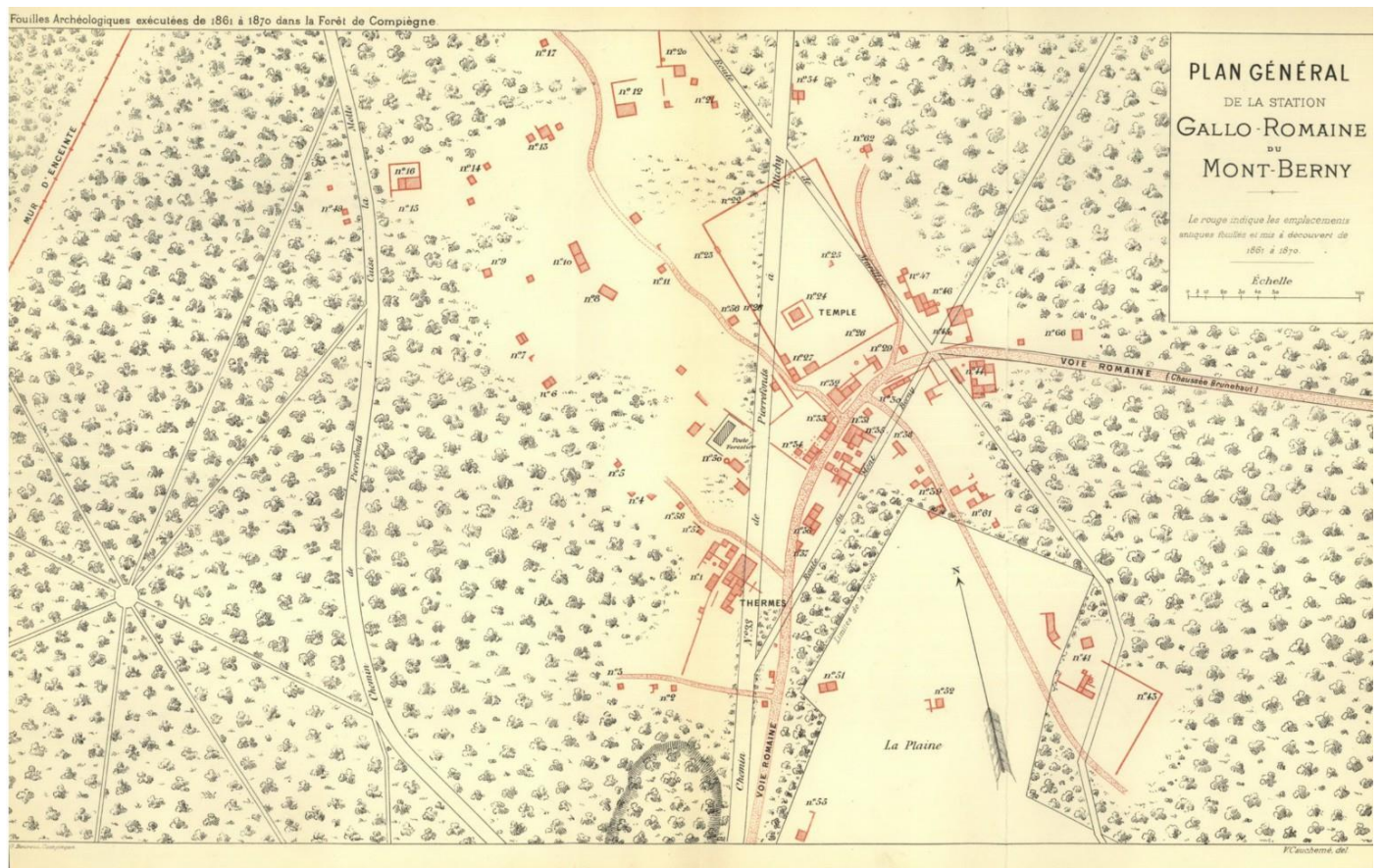
Niveau 1 :

- Contournement systématique des structures par les engins lourds
- N'effectuer aucun travail du sol :
 - Dessouchage
 - Ouverture de piste
 - Eviter de combler les structures excavées
 - Ne pas modifier les niveaux de sol
- Contournement des vestiges par tous les cloisonnements
 - Dans le cas où des cloisonnements auraient déjà été implantés sur les vestiges, prévoir de les dévier pour les préserver
 - Dans le cas de vestiges très étendus, certains cloisonnements préexistants passant sur les vestiges pourront être maintenus mais ne pas en implanter de nouveaux
- Afin de limiter le risque de chablis, éviter de laisser des arbres de gros diamètre pousser sur les structures ou à proximité immédiate de celles-ci
- Intégrer la présence des vestiges archéologiques dans des clauses particulières lors des ventes
- Privilégier une exploitation en régie
- Réaliser les coupes et travaux avec le passage d'engin sur sol portant
- Mise en sécurité des puits



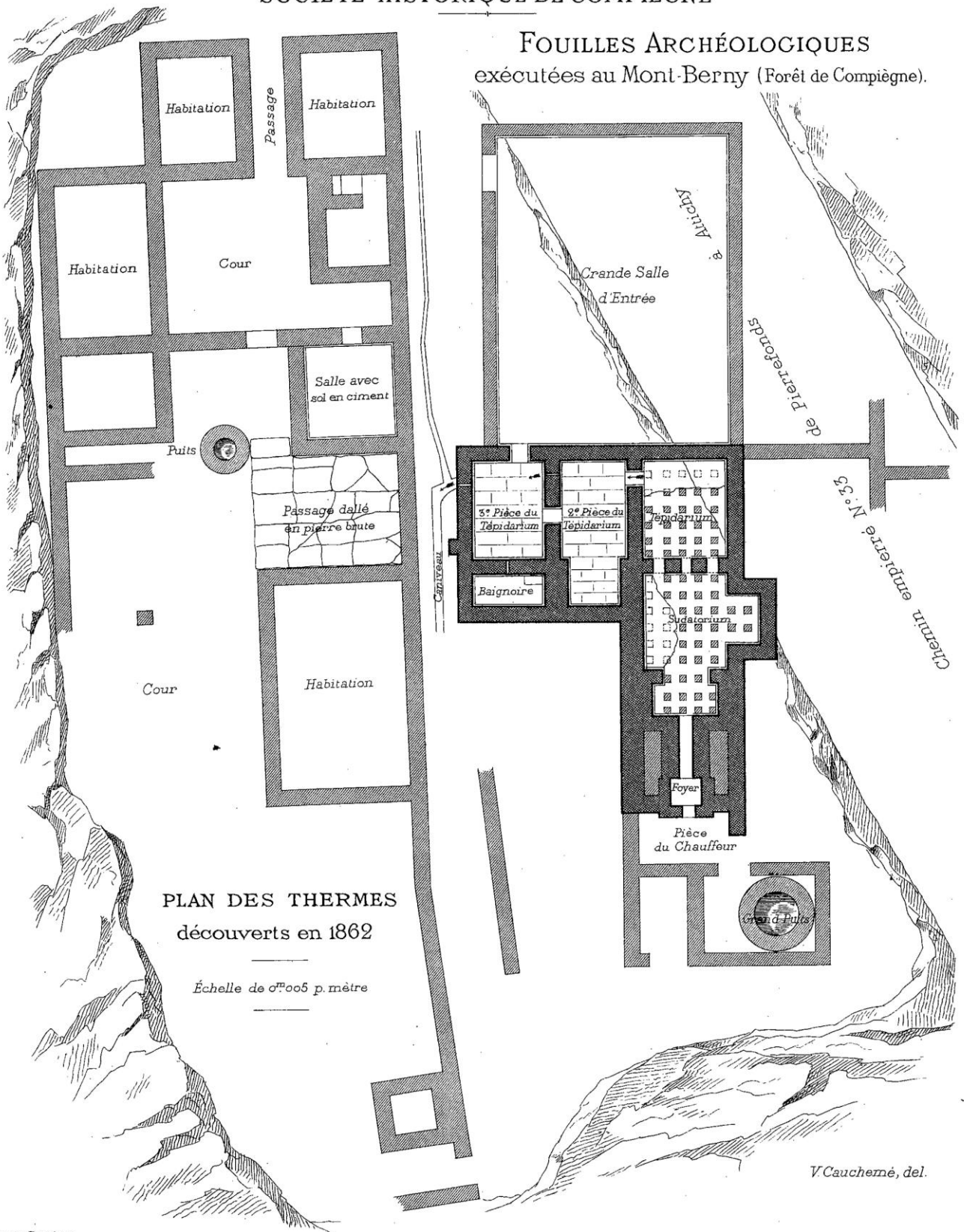
★ Point SRA ● Anomalie ponctuelle — Anomalie linéaire □ Zone prospectée □ Emprise du site

Lidar (source : ONF AEE 2017 / S. David)



Carte du site d'après Cauchemé (source : Cauchemé, 1900)

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES
exécutées au Mont-Berny (Forêt de Compiègne).



PLAN DES THERMES
découverts en 1862

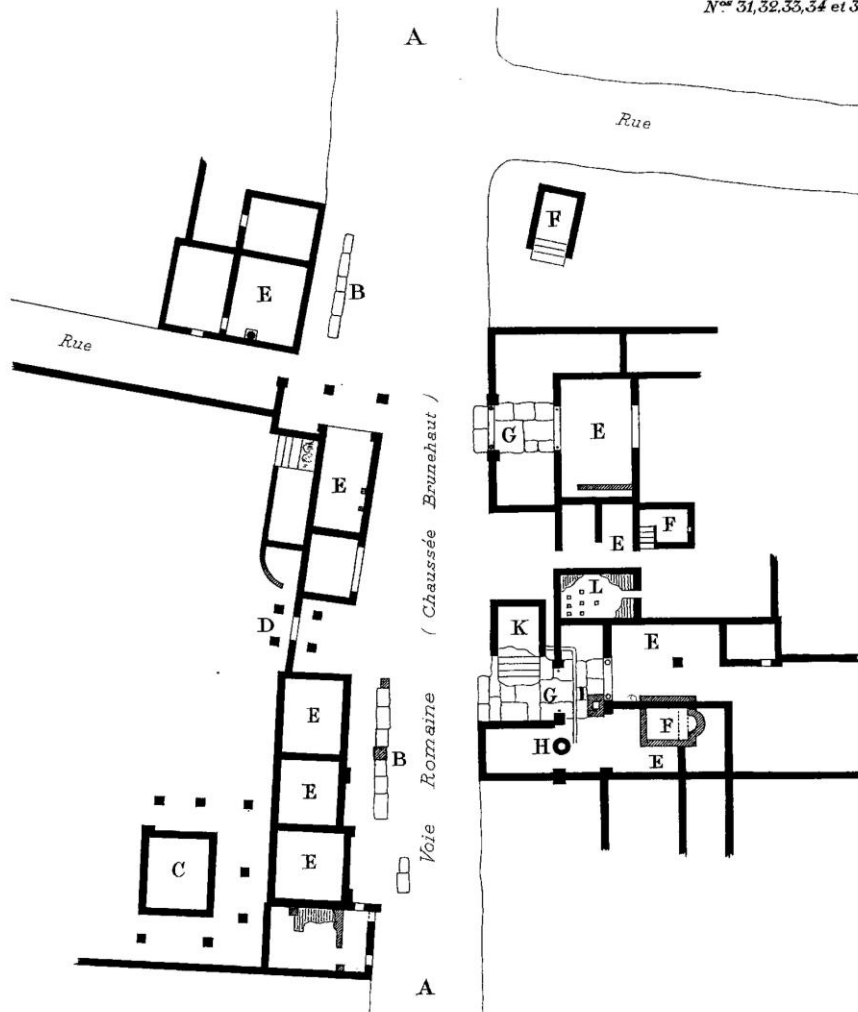
Échelle de 0^m005 p. mètre

V. Cauchemé, del.

PLAN D'UN ENSEMBLE D'HABITATIONS SITUÉES
EN BORDURE DE LA VOIE ROMAINE (Chaussée Brunehaut)

Échelle de 0^m002 $\frac{m}{m}$ p. mètre.

N^{os} 31,32,33,34 et 35 du plan général.



Légende

- A — Voie romaine empierrée.
- B — Trottoirs.
- C — Habitation avec portique.
- D — Entrée avec portique.
- E — Habitations.
- F — Caves.
- G — Entrées dallées.
- H — Puits.
- I — Rigole conduisant les eaux du puits dans la mare ou lavoir K.

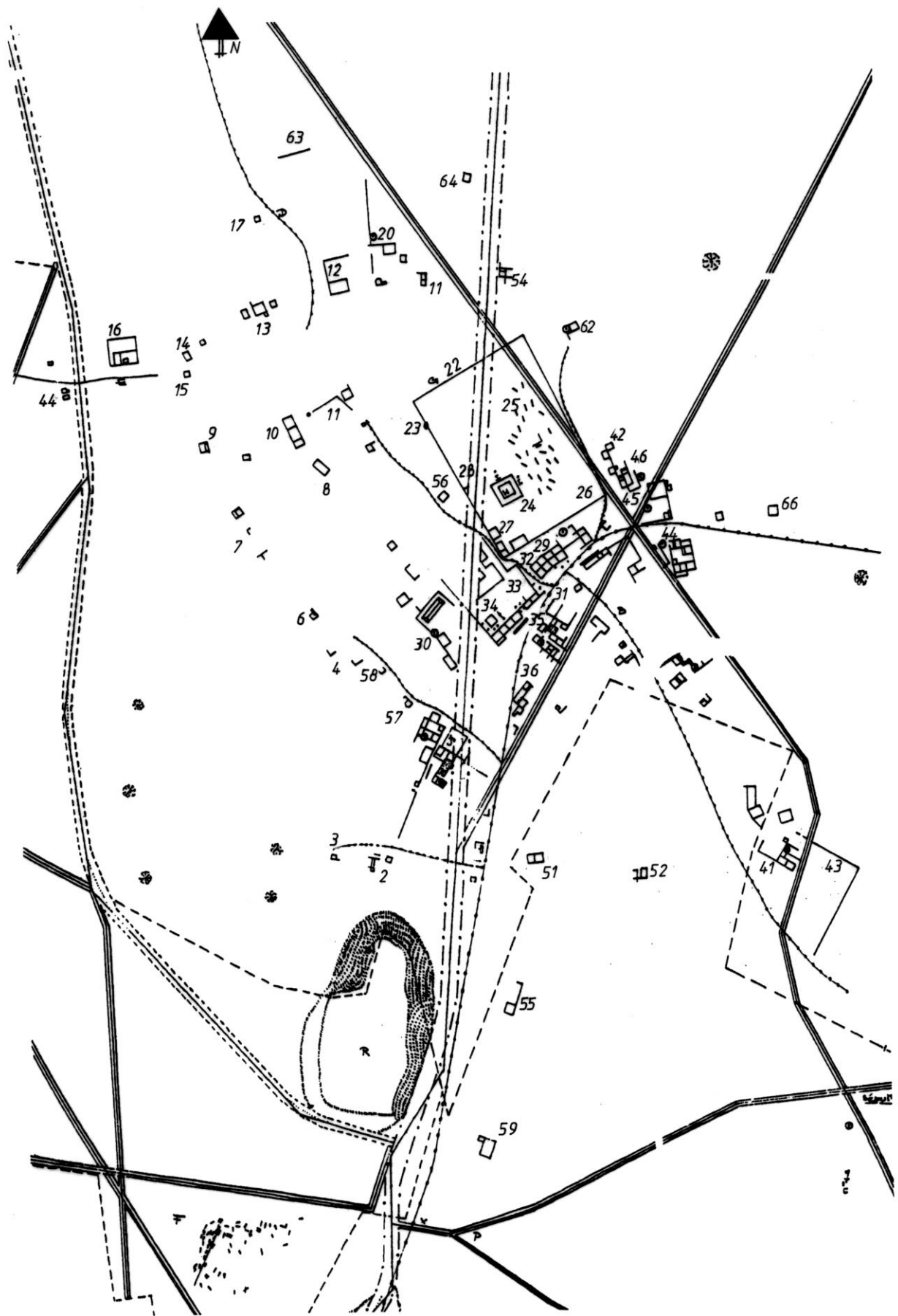
- K — Mare ou Lavoir.
- L — Salle de bains avec hypocauste.

Les restes d'habitations sont construits en matériaux de pierre tendre taillés en petit appareil de forme cubique.

Les murs mis à découvert sont élevés à 0^m50 du sol, (mesure moyenne).

V. Cauchemé, del.

Plan des vestiges autour de la chaussée Brunehaut d'après Cauchemé – parcelle 5432 (source : Cauchemé, 1900)



Plan des vestiges d'après Jouve (source : Jouve, 1972)



Vestiges – Parcelle 5422 (source : ONF AEE 2017 / S. David)



Vestiges – Parcelle 5422 (source : ONF AEE 2017 / S. David)



Vestiges – Parcelle 5422 (source : ONF AEE 2017 / S. David)



Puits – Parcelle 5422 (source : ONF AEE 2017 / S. David)



Citerne – Parcelle 5422 (source : ONF AEE 2017 / S. David)



Chablis – Parcelle 5422 (source : ONF AEE 2017 / S. David)



Etat de la parcelle 5422 (source : ONF AEE 2017 / S. David)



Chaussée Brunehaut (source : ONF AEE 2017 / S. David)



Vestiges – Parcelle 5432 (source : ONF AEE 2017 / S. David)



Vestiges de la voie – Parcelle 5432 (source : ONF AEE 2017 / S. David)



Vestiges – Parcelle 5432 (source : ONF AEE 2017 / S. David)



Vestiges – Parcelle 5432 (source : ONF AEE 2017 / S. David)



Vestiges – Parcelle 5432 (source : ONF AEE 2017 / S. David)



Vestiges – Parcelle 5432 (source : ONF AEE 2017 / S. David)



Vestiges – Parcelle 5432 (source : ONF AEE 2017 / S. David)



★ Point SRA Cloisonnement Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3



Proposition de cloisonnement (source : ONF AEE 2017 / S. David)